

COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE (CSO R)

Compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2017
Maison Régionale des Sports, Talence

Présents (12) : Françoise Jeante, Patrick Bergeaud, Yoan Cabirol, François Durand, Alain Gouguet, Philippe Lafourcade, Pierre Lassignardie, Antoine Lavabre, Gaston Lévêque, Dominique Lionard, Gérard Pajot, Christophe Soupe

Invités (3) : Éric Raul, Éric Fradin, Joël Jollit

Excusé : Yves Vignau

Début de la séance (18h) ; Fin de la séance (22h)

BILAN AUTOMNAL

La CSO Régionale fait le bilan de la finale Équip'Athlé du 14 octobre 2017 à Mont-de-Marsan.

La bonne préparation et la bonne gestion de la compétition par *Pierre et Nicole Lassignardie* ont permis un retour satisfaisant, tant des athlètes que des officiels.

Aucun rapport de juge-arbitre (ni sauts, ni lancers, ni courses).

CHAMPIONNATS HIVERNAUX

CROSS

- Montmoreau-Saint-Cybard : horaires publiés – ajouter à 10h45 Masters 2/3/4 – et à ajouter au cahier des charges pour pérenniser cette course.
- Saint-Savin : *Éric Fradin* doit relancer l'organisateur pour validation et publication des horaires.
- Poitiers : projet d'horaires à confirmer – distances validées avec *Bernard Mossant*
La chronométrie pour le cross de Poitiers sera faite par *IPITOS* pour la somme de 2200€.
Récompenses Masters 2/3/4 à fournir par les Masters.
1 COL a été créé, *Joël Jollit* est chargé de l'administratif.

La CSO demande que la sélection Minimes se fasse à Poitiers comme pour les autres sélections : 1 équipe de 8 filles et 1 équipe de 8 garçons.

La CSO s'engage à fournir un fichier Excel à un représentant de la CRJ à Saint-Savin et à Montmoreau, si cette dernière souhaite établir un classement par Comité.

LANCERS LONGS RÉGIONAUX LANA

- Bruges : horaires par *Dominique Lionard* pour le 15 décembre – sur minima (régionaux de 2017)

SALLE

- Épreuves combinées des 16 et 17 décembre
Les épreuves féminines se dérouleront le dimanche car les Comités 16 et 17 partagent la salle le samedi pour leurs championnats départementaux.
Les masters seront également prévus le dimanche.
Les horaires seront publiés à titre indicatif. Adaptation en fonction des ateliers.
Nécessité de demander la caméra + l'opérateur au Comité 33.
Cette situation doit faire l'objet d'un réexamen lors du prochain CD du 9 décembre.
- Championnats LANA de marche : le samedi 16 décembre
À 17h00 le 3000m F et à 17h30 le 5000m H. Engagements libres avec minima.
Quota de qualification des EC
Ca F et Ca H : 16 athlètes ; Ju-Es-Se H et F : 16 athlètes



Les 10 meilleurs de cet été seront qualifiables et devront se confirmer.

Les places supplémentaires seront attribuées en fonction des demandes de repêchages.

64 athlètes au final pourront participer.

La CSO a bien conscience des difficultés pour les athlètes non retenus mais nous devons nous adapter au manque de disponibilité de la salle.

- Championnats LANA Es/Se du 27 janvier et Ca/Ju du 10 février

Quota de qualification par catégorie :

- 20 athlètes par concours
- Courses
 - 60m : 36 athlètes
 - 60m haies : 24 athlètes
 - 200m : 24 athlètes
 - 400m : 24 athlètes
 - 800m : 16 athlètes
 - 1500m : 12 athlètes
 - 3000m : 12 athlètes
- Marche : 12 athlètes
- Relais 4x200m : engagements libres lors des régionaux Ca/Ju

- Journée de courses le 28 janvier

Cette journée sera uniquement réservée aux courses.

- Compétitions Minimales (Régionaux et match inter Comités)

La CSO souhaite que la CRJ s'approprie l'organisation de ces deux compétitions, comme cela se passe au niveau national.

CALENDRIER ESTIVAL

IMPLANTATIONS

- Interclubs N1 : débat autour du lieu de l'implantation du 1^{er} tour, le Limousin remettant en cause ce qui avait été entériné à l'issue de la CSO de septembre.

Cependant, les obligations d'organisation fixées par la CSO nationale ne permettent pas deux organisations au regard des problèmes rencontrés en 2017. Les rapports du juge-arbitre et du délégué technique de la CSO nationale sont évoqués.

La CSO propose *Angoulême* pour les 7 N1.

- Interclubs N2 : Mont-de-Marsan, Libourne, Cognac ou Niort. 2^{ème} tour à voir à l'issue du 1^{er} tour.
- Épreuves combinées : les 9 et 10 juin 2018 à Saintes
- Régionaux Minimales : le 17 juin 2018 à Villeneuve-sur-Lot
- Régionaux Ca/Ju/Es/Se : les 30 juin et 1^{er} juillet 2018 à Brive
- Pointes d'Or B : le 7 juillet 2018 à Cognac

RÈGLEMENT INTERCLUBS 2018 POUR LES OFFICIELS

- National 1 et 2 : sept officiels dont deux de 3^{ème} degré ; cinq de 2^{ème} degré avec un juge jeune de moins de 30 ans.
- Finale N2A : même règlement
- Finales N2B : le juge jeune de moins de 30 ans pourra être de niveau départemental.
- Brassage et Régional : six officiels dont cinq de 2^{ème} degré dont un juge jeune de moins de 30 ans départemental.
- Finale N3 (ancien Régional 1) : 4 clubs = six juges de 2^{ème} degré et un juge jeune de moins de 30 ans départemental.
- Finale Régionale 1 et 2 : deux officiels de 2^{ème} degré ; trois juges départementaux ; un juge jeune de moins de 30 ans départemental.

CALENDRIER AUTOMNAL

- Tour qualificatif : 30 septembre
- Finale Equip'Athlé Be/Mi : 20 octobre
- Interclubs jeunes : lieux au choix des clubs

DÉSIGNATION DES OFFICIELS

CROSS

Les officiels désignés seront pris en charge par la LANA après avoir reçu une lettre de mission.

Pour les ¼ : 2 juges-arbitre ; 1 délégué CSO ; 1 starter ; 1 secrétariat

Pour les ½ : 3 juges-arbitre ; 1 délégué CSO ; 2 starters ; 1 secrétariat

LANCERS LONGS

1 juge-arbitre ; 1 délégué CSO ; 1 secrétariat

ÉPREUVES COMBINÉES

2 juges-arbitre ; 1 délégué CSO ; 1 starter ; 1 secrétariat ; 1 chrono électrique ; 1 chef juge marche

CHAMPIONNATS EN SALLE

Même désignation.

QUOTA D'OFFICIELS

SALLE

De 2 à 5 athlètes = 1 officiel

De 5 à 10 athlètes = 2 officiels

De 10 à 15 athlètes = 3 officiels

Plus de 15 athlètes = 4 officiels

DROITS D'ENGAGEMENT SUR LES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET RÉPARTITION

Les droits d'engagement sur les championnats individuels en salle devront être répartis et redistribués aux clubs les plus éloignés. Un bonus de 1000 euros a été demandé à la Ligue. Ceci est expérimental sur un an et sera appliqué aux championnats régionaux en salle et aux championnats régionaux de lancers longs.

Un bilan sera fait après chaque compétition. Un fichier sera envoyé aux clubs pour notification du débit.

CAHIER DES CHARGES

- Hiver : il faudra ajouter les récompenses Minimales filles au cahier des charges.
 - Été : le cahier des charges sera finalisé lors de la prochaine CSO.
-

BUDGET CSO RÉGIONALE

Dépenses		Recettes
Cross ¼ finale	7000	
Interclubs N1	1050	
Interclubs N2	6000	
Déplacements hiver	3000	
Déplacements officiels	3000	
Réunions CSO	3600	
Dossards	2000	
Secours	10000	
Chrono ½ finale cross	2500	
Total	38150	4000

BUVETTE STADIUM BORDEAUX-LAC

Un mail d'appel à candidatures à l'organisation des buvettes sera envoyé aux clubs girondins par la Ligue.

RÈGLEMENT COMPÉTITIONS SUR LES STADES

Il faut vérifier l'homologation du stade avant la compétition en se rapprochant du CSE.

Les stades classés « E1 » ne permettent d'organiser que des épreuves benjamins au maximum.

En cas de compétition pour les autres catégories les performances ne seront pas homologuées, en particulier pour les championnats de France.

CHAMPIONNAT DE TERRITOIRE OU ZONE

- Par zone pour le cross
 - Pour les autres compétitions : libre à chaque club de s'organiser avec l'aide des Comités.
-

QUESTIONS DIVERSES

Lors de la compétition du 14 octobre à Mont-de-Marsan, un incident s'est produit à l'initiative d'une juge de marche qui contestait la désignation du chef juge par la directrice de réunion. Elle revendiquait sans raison ce poste.

Le compte rendu réalisé par la Présidente de la Commission Régionale de Marche est totalement inadmissible et inacceptable.

Elle n'était pas présente et porte des accusations graves qui ressemblent à de la basse vengeance.

La juge-arbitre n'a pas été informée, pas plus que de l'accrochage entre un dirigeant de Mérignac et ce même juge qui voulait venger son amie.

La CSO demande que le paragraphe soit retiré du compte rendu de la CRM en raison du caractère insultant à tort, et que la Présidente de la commission tire toutes les conséquences de ces accusations intolérables.

Alain Gouguet
Président CSO R

Françoise Jeante
Secrétaire CSO R